



| Cadre réservé | | | | | | | |
|---------------|-----|--|-----|-----------|----|--|-----------|
| acompte | esp | | chq | | CB | | montant : |
| paiement | esp | | chq | | CB | | montant : |
| payeur | | | | | | | |
| Local club ? | | | | Caution ? | | | |

Contrat CLUB

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse principale :

Email

 Domicile :
Portable :

Bateau :

N° voile (facultatif) :

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom : Prénom :  Domicile :
Portable :

Contrat

- La prestation prend en compte :
 - la remontée et la descente du bateau par le tracteur sur les heures d'ouverture du club.
 - L'accès aux vestiaires sur les heures d'ouverture du club.
 - La possibilité de rinçage du bateau sur les heures d'ouverture du club.
 - Une place de parking.
 - L'accès au local de stockage matériel (option supplémentaire).
- Le pratiquant est libre de sa zone de navigation mais ne bénéficie pas de surveillance de la part du club, le pratiquant est entièrement responsable de sa navigation et de sa sécurité.
- Le club attribue une place de parking au pratiquant. Il se peut que pour des raisons d'organisation et de gain de place, celle-ci change. Il sera demandé au pratiquant soit de bouger son bateau, soit d'autoriser le club à le faire.
- Des bouts et chaînes sont tendus au sol. Chaque pratiquant est tenu d'y accrocher son bateau avec ses propres bouts. Le club décline toute responsabilité en cas de vol de ceux-ci.
- Il se peut que pour différents événements se déroulant sur la plage de l'école de voile, le club soit obligé de vider le parking réservé au stockage des bateaux. Dans ce cas, le pratiquant doit se renseigner de ces différents événements et anticiper le déplacement de son bateau. S'il ne le fait pas, Espace Voile Bréhal le fera mais sans aucune responsabilité.
- Il est obligatoire pour le pratiquant d'assurer son bateau en cas d'accident pendant la navigation, le départ, le retour de plage et le stockage sur le parking. Si vous ne disposez pas d'assurance, le club peut vous en saisir une à la F.F.V. Il sera demandé une copie d'attestation d'assurance.
- Nous déclinons toutes responsabilités en cas de vol ou de perte de matériel.
- L'équipe d'encadrement se tient à votre disposition pour tout conseil technique.
- Le pratiquant s'engage à entretenir son bateau avec son propre outillage et ses propres matériaux.

Je soussigné

Déclare:

- A pris connaissance** des garanties d'assurance individuelle qui lui sont proposées (voir au dos « Information assurance FFV »).
- Autorise** les médecins à pratiquer tous les soins médicaux ou chirurgicaux nécessaires en cas d'urgence et de le transporter à l'hôpital le plus proche.
- Avoir** pris connaissance du dispositif de surveillance et d'intervention.
- Autorise** le club Espace Voile Bréhal à utiliser l'image du stagiaire à des fins promotionnelles (plaquettes, site internet...).

